

CJ(66)262

30

Cl: 9394

NATO SECRET

27 juin 1966

Reg DPP
3216

1976

A : M. Gregh, Secrétaire Général délégué, Adjoint pour
l'Economie et les Finances

Du : Conseiller juridique

cc. : M. Hookaday, Division Economie et Finances
M. Fabiani, Division Economie et Finances

Objet : Plan de circonstance pour Berlin

1. J'ai examiné, ainsi que vous me l'aviez demandé, le dossier des Plans de circonstance pour Berlin et je suis entièrement d'accord avec les suggestions que M. Hookaday vous a présentées dans sa note APH(66)75 du 23 juin dernier.

2. Je suggérerais toutefois que le paragraphe 22 de la note de M. Fabiani soit revu pour se lire comme suit :
"En raison des implications juridiques que pourrait entraîner la mise en œuvre des Plans MARCON et HERCON, le Conseiller juridique de l'OTAN a été invité par le Secrétaire Général à étudier le problème sous ses différents aspects. Les commentaires de M. Guillaume ont fait l'objet du PO/62/637 à propos duquel les délégations néerlandaise, britannique, canadienne, grecque, turque et danoise ont formulé des observations. Une version révisée du document a été élaborée par M. Guillaume (CJ(63)43), elle n'a pas été distribuée aux délégations et il a été décidé de surseoir à l'examen par le Conseil de cet aspect de l'affaire".

3. En ce qui concerne enfin le détail des Plans LIVE OAK, mentionné au paragraphe 22 (a) de M. Fabiani, je me demande s'il ne serait pas bon de faire référence à cet endroit à l'exposé que le Général Norstad avait fait au Conseil en séance privée sur la matière le 23 février 1962. C'est en effet dans ce procès-verbal que l'on trouve les renseignements les plus complets sur les plans en question.

G. Guillaume
G. GUILLAUME